

la CIDE, Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La **Convention relative aux droits de l'enfant** ou **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE) est un traité international dont l'objectif est d'établir et d'assurer des droits de l'enfant.

Elle a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Cette assemblée réunit des représentants de chaque pays membre de l'Organisation des Nations unies (ONU).

La convention a ensuite été signée et ratifiée par la plupart des pays, qui s'engagent de cette façon chacun auprès des autres à respecter le texte.

Elle fait suite à la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée 30 ans plus tôt...

Malheureusement, elle n'est pas toujours appliquée et des enfants dans le monde sont privés de droits.

la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

C'est un texte de 1789, qui définissait les droits de l'homme.

Ce sont des droits qui ne dépendent ni d'une politique, ni d'un État, ni de choix individuels.

Ces droits devaient avoir une portée universelle pour toutes et tous sur Terre.

Un extrait :

Article premier - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

*Les **droits de l'homme** sont une série de droits destinés à protéger les humains vis-à-vis des autres hommes ou de groupes. Ils sont différents selon les pays du monde.*

Des droits sont considérés comme fondamentaux, principaux : le droit à la parole, le droit à la santé, le droit de vote, le droit de réunion, le droit de se déplacer, le droit au travail.

Les droits de l'Homme sont défendus par des organisations comme Reporter sans frontières, Amnesty International ou l'UNICEF (spécialement pour le droit des enfants).

la déclaration universelle des droits de l'homme

C'est un texte écrit et adopté par l'Organisation des Nations unies (ONU) le 10 décembre 1948 à Paris

Il est constitué de 30 articles.

Un certain nombre d'États refusent de reconnaître ces droits.